



Extrait du registre des délibérations
du bureau syndical
Séance du 6 mai 2022
Délibération n° B2022-21

Convention IOTE
entre le SDEF et HLC

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 9
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de votants : 11

Le six mai deux mille vingt deux, à dix heures, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le 29 avril 2022 s'est réuni à QUIMPER au siège du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

Étaient présents :

- Collège Aber/Iroise
 - Antoine COROLLEUR, reçu pouvoir de Pierrot BELLEGUIC et de François HAMON
 - Collège Quimper Fousnant
 - Hervé HERRY
 - Thomas FEREC
 - Collège Quimperlé/Concarneau
 - Jacques RANNOU
 - Marie-José TOULLEC
 - Collège Cap Sizun/Douarnenez
 - René SOUBEN
 - Collège Crozon/Châteaulin
 - Xavier BOREL
 - Collège Landerneau/Lesneven
 - Jean-Yves QUERE
 - Collège des EPCI
 - Pascal KERBOUL
- **Services du SDEF** : Jacques MONFORT, Directeur, Emmanuel QUERE, Directeur adjoint, Christian HENAFF, Responsable du pôle administratif et comptable et Morgane BOULIERE, Responsable du pôle juridique
- **Excusés** : Pierrot BELLEGUIC, François HAMON, Marie-Claire HENAFF, Stéphane LE DOARE.

Convention IOTE entre le SDEF et HLC

Emmanuel QUERE, sur proposition du Président, donne lecture du projet de convention de partenariat relatif à la mise en œuvre d'un service d'objets connectés sur le territoire de Haut Léon Communauté, Finistère Smart Connect.

Le projet Finistère Smart Connect est un projet de coopération qui s'inscrit dans le prolongement de la compétence « éclairage public ». L'instrumentation de ces réseaux par des capteurs, le déploiement d'un réseau bas débit LoRa propriétaire ainsi que la mise en place d'une infrastructure de cœur de réseau et d'applications de supervision et de visualisation des données doit permettre d'optimiser ce service. L'infrastructure en place et les réseaux LoRa peuvent être un support mutualisé dans le cadre de la coopération entre le SDEF et les Communes et EPCI finistériens de son territoire d'intervention.

La présente convention de coopération vise à définir les modalités techniques, administratives et financières et les engagements des partenaires concernant le déploiement et l'accès au projet d'objets connectés Finistère Smart Connect sur le territoire de Haut Léon Communauté.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la convention de partenariat relative à la mise en œuvre d'un service d'objets connectés sur le territoire de Haut Léon Communauté,
- autorise le Président à signer la convention et tout avenant.

Pour extrait conforme au registre

Antoine COROLLEUR, Président du SDEF